Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

# Verdict et recommandation du Jury Citoyen de Sikasso

Par Inf'OGM

Publié le 16/02/2006, modifié le 09/03/2026

Espace Citoyen d'Interpellation Démocratique, ou l'ECID, sur les Organismes Génétiquement Modifiés et l'avenir de l'agriculture au Mali (24-29 Janvier 2006, Sikasso)

Ce document présente les recommandations des 45 productrices et producteurs de l'ensemble des cercles de la région de Sikasso qui se sont réuni au Centre Charles Lwanga de Sikasso du 25 au 29 janvier 2006 pour auditionner des témoins-experts et débattre de la question des OGM en relation avec l'avenir de l'agriculture au Mali.

Ces assises ont été organisées par l'Assemblée Régionale de Sikasso avec l'appui conceptuel et méthodologique du Réseau Interdisciplinaires de Biosécurité (RIBios) de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement (IUED) ainsi que de l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), sur financement de la coopération suisse (DDC) et hollandaise (DGIS).

Les recommandations ont été formulées par quatre commissions regroupés de la manière suivante :

Commission A : Gros producteurs (7 personnes)
Commission B : Producteurs moyens (14 personnes)
Commission C et D : Petits Producteurs (10 personnes)
Commission des femmes : Toutes catégories confondues (14 personnes)

Commission A

Considérant qu'au Mali, le nombre de petits producteurs est de 98% et que la technique [des plantes OGM] n'est viable qu'avec les grands producteurs qui ne sont que de 2%, par conséquent, cette technologie ne doit pas être introduite.
Considérant l'existence des semences produites par nos chercheurs, stockées et non utilisées encore et partant de la non maîtrise des risques que peuvent entraîner les OGM, nous recommandons de nous appesantir sur les semences non modifiées et non pas sur les OGM.
Considérant le faible niveau d'équipement et l'absence de laboratoires appropriés à la disposition de nos chercheurs, la technologie [des plantes OGM] n'est pas à introduire.
Considérant l'éthique et la religion de notre société, prendre un gène d'animal inconnu chez nous

et l'introduire dans une plante n'est pas notre souhait à nous, producteurs.
Considérant que la technologie du coton biologique est déjà en cours dans le Mali et très viable en plus de l'implication des femmes et de l'existence de marché et de prix minimum garanti, la culture de coton BT n'est pas à encourager, il faut l'arrêter.
Considérant que le paysan malien doit être formé aux nouvelles technologies pour être expert de son champ, nous n'admettons pas l'introduction d'autres corps étrangers méconnaissables par nos producteurs.

Commission B

Axer les travaux de recherche sur l'amélioration et la valorisation des variétés traditionnelles et non sur les variétés transgéniques.
Impliquer les producteurs dans tout le processus de la recherche.
Développement par les autorités politiques et les producteurs de stratégies de promotion de l'agriculture biologique centrée sur la valorisation des produits locaux et l'abandon de l'utilisation des intrants chimiques.
Diffuser les résultats de l'ECID au niveau des organisations paysannes faîtières, de l'Assemblée Régionale, de l'Assemblée Nationale, du Président de la République et des medias.

Commission C et D
A la lumière des différents témoignages d'experts,
Suite aux inquiétudes que nous avons,
Vu que certaines grandes puissances refusent les OGM,
Entendu que certains de nos produits alimentaires contiennent les OGM,

Nous recommandons ce qui suit :

Ne mener aucune recherche scientifique sur les OGM au nom des producteurs maliens car nous, paysans maliens, sommes contre les OGM ;
Ne pas autoriser de programmes de recherche sur les OGM au Mali ;
Mettre en place un dispositif de contrôle et de suivi des produits alimentaires importés pour détecter la présence éventuelle d'OGM ;
Diffuser les résultats de l'ECID au niveau de toutes les autorités et responsables du pays ;
Mettre en place un bon dispositif de restitution des résultats de l'ECID à la base.

Commission des femmes

Conserver les semences locales afin qu'elles ne disparaissent pas ;
Orienter la recherche sur les variétés locales ;
Suivre et contrôler la transmission des gènes d'OGM dans nos variétés locales
Les autorités doivent interdire l'introduction des OGM au Mali ;
Brûler les semis OGM des producteurs récalcitrants et sanctionner la culture et la distribution illicites d'OGM ;
Restitution et diffusion des résultats de l'ECID à travers les documents et les médias ;
Mettre en place un dispositif de suivi des produits alimentaires importés au Mali ;
Diffuser les techniques de production du sésame et du coton biologique dans les tous les Cercles de la région de Sikasso ;
Former les femmes aux techniques de production du sésame et du coton biologique ;
Etendre les Champs - Ecoles à d'autres femmes ;

Impliquer les femmes dans les grands fora.

« Oui à la semence traditionnelle graine ! Non aux OGM ! »
« Nous ne voulons pas du tout d’OGM au Mali. »

---

Adresse de cet article : https://infogm.org/verdict-et-recommandation-du-jury-citoyen-de-sikasso/